
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2012

DÉCISION N° 2012 / 61 / TOPAS / 4

**PROJET DE BOUCLAGE DU PERIPHERIQUE DE LYON
ANNEAU DES SCIENCES (Tronçon Ouest du périphérique)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine conjointe du Président de la Communauté urbaine de Lyon et du Président du Conseil général du Rhône en date du 2 mars 2012 et le dossier joint relatif au projet de bouclage du périphérique de Lyon, dénommé « Anneau des Sciences »,
 - vu sa décision n° 2012/12/TOPAS/1 du 4 avril 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2012/13/TOPAS/2 du 4 avril 2012 nommant Monsieur Philippe MARZOLF président de la commission particulière,
 - vu la lettre en date du 21 septembre 2012 du Président de la Communauté urbaine de Lyon transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
-
- sur proposition de Monsieur Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 10 novembre 2012 au 28 février 2013.

Article 3 :

Les modalités d'organisation du débat public sont approuvées.

Le Président


Philippe DESLANDES